

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT



Photographie © Eric Garault

in situ

ARTISTES EN RÉSIDENCE DANS LES COLLÈGES

le guide

seine-saint-denis

# in situ

ARTISTES EN RÉSIDENCE DANS LES COLLÈGES

Vous êtes inscrit dans le dispositif IN SITU et avez pris connaissance de la charte des résidences\* et des grandes étapes qui vont marquer cette année scolaire un peu particulière...

Pour vous accompagner tout au long du projet, nous avons élaboré ce guide pratique, petit vade-mecum qui recense les passages obligés, les conseils, les rappels méthodologiques pour faire de cette résidence la plus belle réussite possible, pour le plus grand bénéfice de tous.

\*annexée au guide



# S'INFORMER ET SE FORMER

En complément du temps de formation commun à tous les participants d'IN SITU organisé par le Département de la Seine-Saint-Denis en partenariat avec l'Inspection académique, chaque résidence doit intégrer un temps d'échanges et d'apport de connaissances sur le champ artistique de l'artiste invité.

## Le temps d'immersion

### POUR QUI ?

Les professeurs et le personnel non-enseignant du collège associés au projet IN SITU.

### QUAND ?

En septembre ou octobre.

### OÙ ?

En dehors du collège, au sein de la structure culturelle associée, afin de permettre une meilleure écoute/disponibilité de la part des participants et la constitution d'un « esprit d'équipe ».

### QUELLE FORME ?

Durant une demi-journée, les participants sont accueillis par la structure culturelle associée et par le ou les artistes IN SITU pour une rencontre qui doit obligatoirement compter 3 temps (l'ordre de ceux-ci étant à réfléchir au cas par cas) :

- rapide présentation de la structure culturelle et de son rôle dans le suivi de la résidence
- présentation de l'artiste : éléments biographiques, présentation du travail en cours, rapide panorama des travaux précédents
- explicitation de la démarche artistique, du positionnement dans le champ artistique concerné à l'aide de divers supports (extraits de spectacles, lectures...)

Ces trois temps doivent être ponctués de moments d'échange autour du propos artistique et/ou du projet IN SITU. Il s'agit de clarifier au maximum les incompréhensions, et de répondre aux questions éventuelles des participants.

#### UNE PARTICULARITE : LE SPECTACLE VIVANT

Il est important que les enseignants expérimentent physiquement lors du temps d'immersion ce que leurs élèves vont ensuite traverser pour permettre une meilleure compréhension/appropriation du projet et une entrée en la matière efficace.

A l'attention des artistes et des structures culturelles : pensez à distribuer aux enseignants tous documents ou supports d'information auxquels ils pourront se référer ensuite pour la construction de séquences pédagogiques.

# EVEILLER LA CURIOSITE

## Le temps inaugural

### POUR QUI ?

L'ensemble du collège.

### QUAND ?

En septembre ou octobre.

### POURQUOI ?

Pour éveiller la curiosité et l'appétence des élèves et de la communauté éducative par rapport à l'arrivée d'un ou de plusieurs artistes au collège. L'idée est de marquer les esprits et de donner le coup d'envoi de la résidence.

### COMMENT ?

Selon un mode opératoire choisi par chaque artiste.

Quelques idées :

- pour la danse : impromptu dans la cour de récréation
- pour le théâtre : improvisation, « attentat artistique » dans les salles de classe
- pour les arts visuels et le cinéma : projection, exposition
- pour la littérature : lecture publique, affichage d'extraits de textes sur les murs du collège, les plateaux de la cantine...

Si l'on choisit le mode de la surprise, il est important après-coup de bien communiquer sur l'évènement, de l'expliquer et de faire le lien avec la résidence. En amont : maîtriser et accompagner l'effet de surprise produit sur les élèves par une bonne information des professeurs et du personnel non-enseignant.

## Le rayonnement de la résidence sur l'ensemble du collège

Comme indiqué dans la charte des résidences, l'artiste passe une grande partie de son temps de présence au collège auprès des élèves de la classe référente du projet. Néanmoins, il est très important que sa présence soit visible pour tout le collège et bénéficie à d'autres élèves. De manière générale, il faut que l'artiste soit repéré comme un artiste en création et différencié d'un artiste intervenant.

### COMMENT ?

- en demandant à un artiste d'intervenir ponctuellement dans d'autres classes
- en demandant à l'artiste au moins une fois dans l'année d'être présent pour 2 à 4 jours consécutifs
- en faisant vivre et en rendant accessible le lieu dédié à l'artiste
- en organisant régulièrement des lectures, expositions, performances ou répétitions publiques

Au-delà des élèves, pensez à convier plus largement l'ensemble des adultes du collège, de manière à les impliquer dès le début dans le projet de résidence, notamment lorsqu'il s'agit de manifestations qui s'installent dans la durée ou qui peuvent être répétées: exposition, projection, lecture... C'est l'occasion idéale pour instaurer une discussion avec l'artiste et envisager des collaborations ponctuelles.

## LE CDI, LIEU CLE

Les CDI sont amenés à jouer un rôle clé dans le bon déroulement des résidences. En acquérant les ouvrages des artistes invités, en organisant des lectures, des expositions, en relayant l'information auprès de l'équipe enseignante...

## LES DELEGUES DE CLASSE, RELAIS D'INFORMATION

Un collège a expérimenté une manière habile de faire connaître ses artistes en résidence en les invitant à intervenir pour une soirée d'improvisation théâtrale lors du temps dédié à la formation des délégués de classe.

# METTRE EN PARTAGE

## La première séance avec les élèves

### ■ QUELS OUTILS ?

Pensez à distribuer aux élèves :

- une biographie/bibliographie des artistes invités
- des éléments de présentation du projet

### ■ QUEL CONTENU ?

La présentation de l'artiste aux élèves doit s'accompagner :

- d'une courte introduction par un représentant du Département : qu'est ce que le dispositif IN SITU ? / Pourquoi un artiste dans le collège ?...
- de la présence et la présentation de la structure culturelle associée, avec quelques mots sur le parcours culturel proposé aux élèves
- des éléments explicatifs de la part de l'enseignant : il s'agit de donner une vision du projet sur l'année scolaire : planning de présence de l'artiste, autres enseignants et matières concernées

## Le suivi du projet et le travail inter-disciplinaire

L'accueil d'une résidence IN SITU implique pour les enseignants un travail d'équipe renforcé.

### ■ QUELS OUTILS ?

Quelques expérimentations réussies :

- mise en place d'un agenda électronique partagé pour les participants au projet afin de convenir et de s'informer des réunions, interventions de l'artiste, sorties...
- instauration de réunions de projet hebdomadaires ou mensuelles entre enseignants impliqués dans le projet
- création d'un classeur IN SITU en salle des professeurs avec entrées disciplinaires qui compile les travaux accomplis dans les différentes matières autour de la résidence
- installation d'un tableau d'information en salle des professeurs
- élaboration d'un carnet de bord de la résidence accessible sur le site internet du collège et de la structure culturelle associée



### CANTINE

Plusieurs artistes ont noté l'importance de participer à la vie de l'établissement, notamment en prenant leurs repas avec les professeurs à la cantine scolaire.

### VIE SCOLAIRE

La participation de la vie scolaire au projet est un garant d'un meilleur enracinement et rayonnement du projet sur les collèges concernés.

# DONNER A VOIR



À l'issue de la résidence, il s'agit de témoigner du chemin parcouru avec l'artiste, à l'occasion d'un temps de clôture.

Cette restitution s'élabore dans un niveau de construction raisonnable : sa conception ne doit pas trop empiéter sur le temps global de la résidence mais doit rendre compte du partage qui a eu lieu entre l'artiste et les élèves. Cela n'exclut en aucun cas l'organisation de la rencontre des élèves avec la création de l'artiste, fruit de sa résidence au collège.

## ■ QUAND ?

En fin d'année scolaire.

## ■ POUR QUI ?

Collégiens et parents d'élèves, l'ensemble de la communauté éducative et au-delà, le public de la structure culturelle associée.

## ■ COMMENT ?

La restitution doit être en lien avec le projet et l'univers des artistes invités : le maître d'œuvre est l'artiste lui-même.

## ■ OÙ ?

- au sein du collège car il est important pour les élèves qu'ils restituent leur travail devant leurs pairs  
- mais aussi au sein d'un lieu dédié à la diffusion de la culture. Nous avons pu mesurer les effets plus que positifs pour les élèves d'être accueillis et de se produire dans des conditions professionnelles. Symboliquement, la posture n'est pas la même : la concentration est plus grande, le retour sur investissement plus important, notamment sur l'estime de soi. Enfin, cela leur permet d'aller avec l'artiste jusqu'au bout du processus artistique.

in situ



ARTISTES EN RÉSIDENCE DANS LES COLLÈGES

**seine-saint-denis**  
LE DÉPARTEMENT

# CHARTE

**IN SITU, artistes en résidence dans les collèges**

## **PREAMBULE**

En complément du plan départemental « La Culture et l'Art au Collège » permettant à chaque collège d'accueillir chaque année 3 parcours en matière d'éducation artistique et culturelle, le Conseil général met en place chaque année 10 résidences de création dans les collèges du département qui concrétisent sa volonté d'expérimentation et d'exemplarité dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

Le Conseil général, à travers cette action, a pour ambition d'ouvrir aux élèves l'horizon le plus large tout en les mettant en position d'acquérir des modes de faire et de penser dont ils ne sont pas tous socialement dépositaires.

## **LE DISPOSITIF IN SITU**

Un ou des artistes sollicité(s) par le Conseil général est invité en résidence dans un des collèges du département le temps d'une année scolaire, en lien avec une structure culturelle. Tous les champs de la création artistique contemporaine sont concernés.

Il(s) est (sont) accueilli(s) pour mener un travail artistique personnel. Il peut s'agir de la poursuite d'un travail de création en cours, ou de la mise en œuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

## **OBJECTIFS**

Ces résidences de création ont pour but d'expérimenter une rencontre entre des projets artistiques et éducatifs en milieu scolaire, dans une synthèse qui se veut exemplaire.

Artistiquement, il s'agit de développer des projets inédits, et de développer le travail en direction du public collégien en permettant le suivi, le contact et l'échange avec un artiste dans le cadre d'une démarche spécifique. La résidence d'artiste au sein du collège permet de rendre présente la création au plus près de la communauté scolaire.

Elle offre un espace d'ouverture, de réflexion et d'expression auquel les collégiens peuvent être associés individuellement ou collectivement, charge aux partenaires du projet d'imaginer des moments de rencontre, de découverte et d'échange.

Elle permet de disposer, tant pour l'artiste que pour les collégiens, d'un temps d'exception vécu au quotidien, en et hors temps/rythmes scolaires habituels, laissant une place possible aux relations directes avec l'artiste dans le cadre de son travail.

Elle vise à faciliter l'échange, l'interaction et la rencontre entre la communauté scolaire et l'artiste, dont le projet s'inscrit en cohérence avec celui de l'établissement.

Néanmoins, si toute expérience de résidence implique le développement d'une dimension d'accueil et la construction réciproque d'un lien, cela doit se faire dans l'acceptation et le respect du risque expérimental qui constitue l'enjeu de toute création artistique.

Ceci étant, il s'agit de créer les conditions du réinvestissement pédagogique de la situation au bénéfice des élèves, de leur développement et de leur apprentissage. La résidence, qui est intégrée dans le volet culturel du projet d'établissement, doit être le point d'appui d'un projet transdisciplinaire mené par une partie de l'équipe enseignante. C'est néanmoins toute l'équipe qui doit être mobilisée sur les enjeux de la résidence : si une ou deux classes seulement sont concernées par un travail plus approfondi en lien avec l'artiste, pour autant la résidence doit induire des effets sur l'ensemble de l'établissement.

Au-delà du collège, le rayonnement sur le territoire doit être assuré par le relais que constitue la structure culturelle associée, et par les temps de visibilité proposés par l'artiste à l'ensemble de la communauté scolaire (c'est-à-dire incluant les parents d'élèves).

## MODALITES

### Construction du projet

Sur la base d'une « **note d'intention artistique** » rédigée par l'artiste, mettant en avant son actualité artistique au moment de sa résidence, les objectifs du projet proposé aux élèves, les grandes étapes de son déroulement, l'équipe enseignante propose en retour une « **note d'intention pédagogique** », mettant en avant les liens et les continuités entre le temps du projet lié à la résidence et les enseignements et programme scolaire. La structure culturelle associée, propose elle des pistes pour la mise en place d'un **parcours culturel complémentaire** au projet artistique et pédagogique.

Sur la base de ces éléments, le Conseil général rédige un cahier des charges qui synthétise les engagements de chaque partie et qui précise également les modalités concrètes de déroulement du projet. Ce **cahier des charges** est signé par le Conseil général, le collège, l'artiste et la structure culturelle associée.

### Calendrier

La résidence s'échelonne sur une durée minimale d'un semestre, de l'arrivée de l'artiste jusqu'à la présentation finale, sous la forme d'une **présence régulière et pour un total cumulé de 30 à 40 jours**, hors vacances scolaires, de septembre à juin.

La résidence comprend au minimum 1 période d'une semaine de présence continue de l'artiste dans l'établissement.

## Conditions d'accueil

Pour travailler, divers lieux pourront être proposés à l'artiste ; il choisira celui qui lui semble le mieux adapté au projet qu'il souhaite développer en tenant compte de l'accessibilité des élèves, qui devra être garantie par l'établissement. La mise en place d'un espace dédié à l'artiste est une condition sine qua non de la résidence.

L'établissement désignera une **personne référente** pour le suivi du projet.

## Déroulement et suivi du projet

Le déroulement incluant les principales étapes de travail est précisé dans le cahier des charges signé par les différents partenaires.

Chaque démarrage de résidence fera l'objet de deux temps distincts successifs :

- pour l'ensemble des résidences : un temps de formation commun à tous les participants d'IN SITU de l'année en cours (enseignants ET artistes) organisé par le Conseil général en partenariat avec l'Inspection académique. Au cours d'une demi-journée, les participants seront invités à échanger sur les problématiques de l'éducation artistique et culturelle et sur la méthodologie d'une résidence artistique
- pour chaque résidence : un temps d'échanges, de travail collectif, d'apport de connaissances sur le champ artistique de l'artiste invité. Ce temps sera piloté par l'artiste, accompagné de la structure culturelle associée, en direction des enseignants

Le déroulement de la résidence doit obligatoirement être rythmé par **plusieurs temps forts**, parmi lesquels des ateliers avec l'artiste, un ou des accueils des élèves par la structure culturelle associée, la rencontre avec un ou des autres artiste(s) invité(s) par l'artiste en résidence, des temps de visibilité du travail artistique ouverts à l'ensemble de la communauté scolaire, une présentation finale.

Cette **présentation finale** a lieu, dans la limite des contraintes techniques, au sein du collège. Elle peut prendre plusieurs formes :

- exposition, lecture, spectacle...;
- tout autre moyen décidé par l'artiste qui met en valeur les différentes étapes de son projet au cours de cette résidence et les expériences qui en ont résultées.

Un **carnet de bord de la résidence** accessible sur le site internet du collège et de la structure culturelle associée sera réalisé par l'artiste, les élèves et les enseignants et/ou la structure culturelle associée tout au long de la résidence. Si la forme de ce carnet est laissée libre, il doit néanmoins faire état du travail artistique et pédagogique réalisé, et des liens créés entre l'artiste et la communauté scolaire.

Un **point d'étape** est organisé à mi-parcours par le Conseil général : il réunit l'artiste, le principal du collège, la personne référente désignée, les professeurs impliqués, la structure culturelle associée. A cette occasion est évoquée la forme que revêt la présentation finale du travail artistique en cours.

De même, un **temps de rencontre** est organisé en cours d'édition entre les artistes invités et le Conseil général permettant des échanges d'expérience sur le déroulement des résidences, de faciliter les croisements et rencontre entre les projets et les artistes.

Enfin, un **bilan final** est réalisé à l'issue de la résidence avec l'ensemble des partenaires participants.

### **Rôle de la structure culturelle associée**

La structure culturelle œuvre à l'**ouverture culturelle** des élèves en étayant et enrichissant le projet de résidence par des propositions artistiques complémentaires, au sein d'un parcours culturel. Elle assure le soutien logistique et technique de l'artiste et son accueil en ses murs ainsi que celui des élèves, sur des temps de travail prédéfinis.

Elle donnera par ailleurs une visibilité au travail et à l'actualité en cours de l'artiste en **l'invitant dans le cadre de sa programmation**.

### **Propriété de l'œuvre**

L'artiste garde les droits moraux et la propriété des œuvres réalisées durant la résidence mais cède gracieusement aux partenaires de la résidence les droits de reproduction des œuvres pour une exploitation à but non commercial, dans le cadre d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de ces résidences.

### **Modalités de financement**

Le Conseil général prend en charge les frais artistiques et techniques de la résidence, hors frais de personnel Education Nationale. La somme nécessaire à la rémunération du travail de l'artiste lui est versée directement.

La couverture des frais liés à la mise en place du parcours culturel fera l'objet, au cas par cas, d'une subvention versée à la structure culturelle associée, sur la base d'un budget prévisionnel validé au moment du démarrage de la résidence.



**CONTACT**

**Département de la  
Seine-Saint-Denis  
Direction de la Culture,  
du Patrimoine, du Sport  
et des Loisirs  
Mission « La Culture  
et l'Art au Collège »**

Dominique BOURZEIX  
dbourzeix@cg93.fr

Yasmine DI NOIA  
ydinoia@cg93.fr

Tél. 01 43 93 76 77

Hélène LE GARGASSON  
hlegargasson@cg93.fr

Tél. 01 43 93 85 45

Avec le concours de  
l'Education nationale et  
des partenaires culturels

in situ



[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)